

L'ACDI

Et nous arrivons à la partie intéressante. Lorsqu'on lit un rapport annuel, cela paraît bien, il est beau de lire cela. On y dit, et je cite:

Au cours de l'année, 26 coopérants ont travaillé à la conception, à la rédaction et à l'impression des manuels et des cahiers d'exercice nécessaires au programme d'enseignement télévisuel du pays. L'ACDI a ajouté au 1.7 million de dollars engagé en 1971, une subvention de 3.2 millions de dollars.

Monsieur le président, tous les députés qui prennent connaissance de ce rapport, sur ce projet télévisuel en Côte d'Ivoire, n'en savent pas plus qu'en dit cette petite phrase. On a donné environ 5 millions de dollars, une goutte d'eau dans l'océan, mais aucun député ne possède plus d'information sur ce petit projet que ce qui est écrit dans cette phrase très brève.

Or, partant de mes informations et de mes recherches personnelles, en ne voulant impliquer en aucune façon aucun coopérant, je voudrais faire part à la Chambre de certaines informations que l'ACDI nous refuse en ce qui a trait à ce petit projet si brièvement décrit dans le rapport annuel. En d'autres termes, le complexe d'éducation télévisuel à la Côte d'Ivoire a reçu environ 5 millions. Comme je l'ai dit tantôt, cela est une goutte d'eau dans les 770 millions dont dispose cet organisme. L'entente doit se terminer en 1975. Encore là, on n'en sait pas plus. Si l'on essaie d'en savoir plus, on se rend compte que cela est difficile, si on utilise évidemment les voies normales.

Ce projet existe depuis quatre ans. Pour la gouverne des députés, je vais faire un résumé de la situation. Cela est intéressant. Le personnel compte environ 30 familles canadiennes, puisque les coopérants y vont en moyenne avec trois ou quatre enfants. En ce qui a trait au personnel sur place, en quatre ans, on a changé six fois de coordonnateur. Il s'agit de MM. Jacques Gagnon, Jacob, Dufort, Beaulieu, Lalonde et Samson. L'un a démissionné, c'est M. Gagnon. Il faudrait savoir pourquoi! L'un a été nommé par intérim, mais n'a pas bénéficié d'un renouvellement de contrat, il s'agit de M. Jacob. Un autre a été rapatrié, ou remercié de ses services par l'ambassade. Que vient faire l'ambassade là-dedans, monsieur le président, ou le ministère des Affaires extérieures? Il s'agit de M. Dufort cette fois. Un autre a été forcé à démissionner, il a été expulsé, il s'agit de M. Beaulieu. Un autre a été nommé par intérim, par M. Bigras, deuxième secrétaire près de l'ambassade, il s'agit de M. Lalonde. Et enfin, M. Samson a été nommé par l'ACDI.

Monsieur le président, il s'agit de six coordonnateurs en quatre ans. A l'ACDI, en cinq mois quatre coordonnateurs ont été chargés de projets différents. Il s'agit de MM. Benoît, Bossé, Desrosiers et Lemelin. La répercussion de la rotation du personnel est évidemment très grave, parce qu'il n'y a pas de suite entre ce qui se fait là par des coopérants qui sont constamment «trimbalés» d'un poste à l'autre, «surpressés» comme des citrons par l'ambassade canadienne, par le ministère des Affaires extérieures et par l'ACDI. Donc, l'interpénétration, l'interrelation des responsabilités administratives devient un problème aigu.

Monsieur le président, il faudrait aussi savoir le rôle que joue l'ambassade canadienne dans ce projet. Ce serait important. Qui est l'ambassadeur? Que fait-il?

Une voix: Vous n'avez qu'à regarder dans le livre.

M. Fortin: Ce n'est pas écrit.

Pourquoi l'ambassade a-t-elle tant de pouvoirs? Deux postes restant vacants, celui du caméraman et celui du coordonnateur, M. Lalonde a été nommé responsable de la production et non coordonnateur, alors qu'il signe ses

[M. Fortin.]

lettres comme coordonnateur par intérim. Où est le vrai et le faux?

Monsieur le président, il s'agissait là d'une imprimerie. On a donc, par ce projet, fait venir une presse rotative qui imprime en quatre couleurs. Son coût: \$250,000. Mais le malheur, c'est qu'elle n'est pas encore arrivée sur place, alors que deux spécialistes ont été engagés, l'un depuis deux ans, M. Bossé, et l'autre depuis un an, M. Dion.

J'ai posé récemment une question à la Chambre sur le papier. C'est beau une imprimerie mais, bon sang, il faut qu'il y ait du papier! Ce gouvernement a passé un contrat avec la compagnie E. B. Eddy à ce sujet, comme on le rapporte dans un article du journal *Le Droit* le 27 février 1974. Je cite:

Le ministre des Approvisionnements et Services, Jean-Pierre Goyer, a annoncé l'adjudication à E. B. Eddy Company de Hull d'un contrat de \$1,449,538.

Passé par la Corporation commerciale canadienne pour le compte de l'Agence canadienne de développement international, ce marché prévoit la livraison au Zaïre (Afrique équatoriale) pour avril 1974, de 1,970 tonnes de papier de différents grains, etc.

Il ne s'est jamais rendu ce papier-là, monsieur le président. Il faudrait savoir exactement ce qu'il en est arrivé. Je me demande pourquoi on crie tant de l'autre côté? Qu'est-ce qu'on tient tant à cacher?

Monsieur le président, c'en est un exemple. J'ai en main une lettre datée du 1^{er} mai 1974, signée par M. Michel Verhas de Bouaké, République de la Côte d'Ivoire. Cette lettre est accompagnée d'une pétition signée par tous les coopérants demandant à l'ACDI, demandant à l'ambassade, demandant aux autorités canadiennes de donner du leadership, de cesser de jouer aux fous et de faire en sorte que ce projet se réalise vraiment. Il ne faut pas oublier les coopérants dans notre débat aujourd'hui. Il est beau d'envoyer 707 millions de dollars, monsieur le président, dans des pays en voie de développement. Il s'agit là des ressources financières. Mais il ne faut pas mettre en veilleuse les ressources humaines que nous envoyons dans ces pays, soit par l'entremise de SUCO, de SACO ou de l'ACDI. Or, monsieur le président, c'est précisément nos ressources humaines qui sont justement là pour coopérer avec les gens sur place, qui ne reçoivent pas de directives, ou s'ils en reçoivent, ils les reçoivent de travers.

J'ai en main un document en date du 29 avril 1974. Je ne vais pas vous en faire la lecture, mais les députés intéressés d'en prendre connaissance seraient extrêmement surpris de son contenu, signé par tous les coopérants qui demandent: De grâce, aidez-nous à travailler, donnez-nous le matériel; vous nous avez envoyés ici avec des contrats, et nous sommes prêts à les réaliser; nous sommes compétents, nous voulons travailler, mais nous n'avons rien à faire. On a une presse rotative qui imprime en quatre couleurs, c'est-à-dire qu'on n'a pas la machine mais les deux employés, les deux spécialistes.

• (1630)

Monsieur le président, voilà certains points que je voulais soulever.

Je demande à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), qui est présent à la Chambre, de faire une enquête précise, immédiate, sur ce projet précis, grâce à laquelle il découvrira l'application des ressources financières de l'ACDI, ce qui lui permettra de comprendre pourquoi les députés de la Chambre ont des récriminations sérieuses à adresser à l'ACDI.

Nous ne voulons pas contrôler l'ACDI ni nous ne voulons lui dicter la marche à suivre. Ce que nous voulons